

CONDITIONS D'OBTENTION DU BREVET DE SPÉCIALISTE AU MANITOBA

Il existe six catégories de brevet de spécialiste au Manitoba :

Spécialiste en lecture
Travailleur social
Physiothérapeute

Orthophoniste
Psychologue
Ergothérapeute

Les détails au sujet des démarches d'entreprendre en vue de l'obtention d'un brevet commencent à la page 3.

Conditions relatives à la citoyenneté

Tout candidat n'ayant pas la citoyenneté canadienne doit être immigrant reçu ou posséder un permis de travail en règle.

Brevet provisoire

Les spécialistes qui obtiennent leur premier brevet au Manitoba reçoivent un brevet provisoire valide pour trois ans. À la suite d'une recommandation d'un directeur général des écoles, la durée du brevet peut être prolongée.

Compétences de base nécessaires en vue de l'obtention d'un brevet provisoire

Vous trouverez ci-dessous la liste des compétences nécessaires pour l'obtention d'un brevet provisoire. Si vous désirez une liste plus détaillée des cours et domaines de connaissance requis, veuillez contacter le Bureau des brevets.

Psychologue : L'intéressé doit avoir une maîtrise reconnue en psychologie scolaire ou tout autre domaine connexe.

Spécialiste en lecture : L'intéressé doit avoir une maîtrise reconnue en éducation et avoir fait des travaux dans le domaine de la lecture clinique et d'autres domaines connexes. Deux années d'enseignement en classe avec des résultats satisfaisants – l'enseignement de la lecture ayant joué un rôle de premier plan – ou une expérience équivalente dans le domaine de la lecture clinique ou de la lecture de rattrapage, ou les deux.

Orthophoniste : La personne doit avoir fait les études nécessaires pour répondre aux réglementations professionnelles établies par la Manitoba Speech and Hearing Association.

Travailleur social : La personne doit avoir un baccalauréat en travail social.

Physiothérapeute : La personne doit avoir un baccalauréat en physiothérapie. Elle doit avoir fait les études nécessaires pour répondre aux réglementations professionnelles établies par la Manitoba Association of Physiotherapists.

Ergothérapeute : La personne doit avoir un baccalauréat en ergothérapie. Elle doit avoir fait les études nécessaires pour répondre aux réglementations professionnelles établies par la Manitoba Association of Occupational Therapists.

Brevet permanent

Afin de pouvoir obtenir un brevet permanent de spécialiste (psychologue, spécialiste en lecture, orthophoniste, travailleur social, physiothérapeute, et ergothérapeute), un candidat doit :

- a) avoir travaillé deux années en tant que spécialiste dans une école du Manitoba ou dans un autre domaine connexe, alors qu'il avait son brevet provisoire,
- b) avoir terminé le programme de stage de l'Université du Manitoba;
- c) faire l'objet d'une recommandation de la part du spécialiste scolaire-superviseur et du directeur général des écoles.

Catégories salariales

Il y a sept catégories salariales de base au Manitoba. Votre catégorie est déterminée par le Bureau des brevets au moment où vous recevez votre brevet.

En général, chaque catégorie correspond à une année supplémentaire d'études Universitaires après la douzième année au Manitoba ou l'équivalent. Chaque catégorie comprend un salaire minimum et un salaire maximum, et l'on n'atteint le plafond qu'après quelques années de service. Les salaires sont négociés entre les professeurs et les employeurs.

Comment faire une demande?

Veillez lire les renseignements suivants.

Les personnes désirant obtenir un brevet de spécialiste au Manitoba doivent nous faire parvenir les pièces suivantes :

1. Complet le Formulaire de demande de brevet – spécialiste scolaire. Remplissez et signez les deux formulaires.
2. Vous devez demander à l'université où vous avez fait vos études de faire parvenir directement à la Section des brevets un relevé de notes officiel sur lequel figure tous les diplômes que vous avez obtenus. Les candidats américains qui possèdent un baccalauréat doivent avoir une moyenne générale d'au moins 2,5 dans les programmes menant à l'obtention d'un brevet.
3. Envoyez avec votre demande un chèque ou un mandat-poste de 60 \$, libellé à l'ordre du Ministre des Finances, en guise de règlement des droits d'évaluation et de délivrance du brevet. Si vous désirez payer par carte de crédit, vous n'avez qu'à remplir le formulaire de paiement par carte de crédit qui se trouve dans le Formulaire de demande de brevet-spécialiste scolaire.
Remarque : Tout payeur dont le chèque libellé à l'ordre du Ministre des Finances ne sera pas honoré par l'institution financière se verra imposer des frais de 20
4. Les orthophonistes, ergothérapeutes et physiothérapeutes doivent fournir une preuve d'appartenance à une association.
5. Vous devez joindre à votre demande une photocopie d'un document qui prouve votre citoyenneté canadienne (certificat de naissance, passeport, certificat ou carte de citoyenneté canadienne); **OU** une photocopie du document qui établit votre statut de résident permanent, tel qu'on le définit dans la Loi sur l'immigration (Canada), ou une photocopie de votre visa de travail en règle.
6. Demandez à votre dernier employeur d'envoyer une attestation de votre expérience de travail. Si vous n'avez aucune expérience de travail, demandez à la personne responsable des stages en cours d'études menant à un diplôme de nous faire parvenir une attestation.
7. Fournir une attestation de votre expérience pratique en tant que spécialiste, sur laquelle figure la date d'embauche ainsi que la date de cessation d'emploi. Vous trouverez ce formulaire dans le Attestation de l'expérience acquise en tant que spécialiste.
8. En cas de changement de nom, veuillez fournir une photocopie du document qui l'atteste.

9. Veuillez fournir une vérification de casier judiciaire rempli par votre service de police locale. La vérification doit être une originelle et courante (datée de 3 mois ou moins). Le Bureau des brevets ne peut pas traiter cette vérification en votre nom.

Rappel

1. Les demandes incomplètes ou ne portant pas toutes les signatures nécessaires seront renvoyées.
2. Vous pouvez envoyer des photocopies de vos documents personnels, mais nous nous réservons le droit d'exiger des documents originaux si ces photocopies ne sont pas satisfaisantes.
3. La décision finale quant à l'attribution d'un brevet ne revient pas uniquement à la Section des brevets, mais aussi au comité consultatif; c'est pourquoi nous vous demandons d'envoyer tous les documents le plus tôt possible.

N.B. Tous les documents doivent être envoyés à l'adresse suivante :

Section des brevets
402, rue Main
C.P. 700
Russell MB R0J 1W0

La Manitoba Teachers' Society

La Manitoba Teachers' Society est un organisme professionnel dont le souci premier est le bien-être et l'avancement des enseignants et des spécialistes scolaires du Manitoba. Pour de plus amples renseignements au sujet des avantages qu'il y a à adhérer à cette association et des conditions de travail des enseignants au Manitoba, veuillez contacter :

Manitoba Teachers' Society
191, rue Harcourt
WINNIPEG MB R3J 3H2
(204) 888-7961

Ces renseignements personnels sont recueillis en vertu du Règlement du Manitoba 515/88 de la Loi sur l'administration scolaire et seront utilisés à des fins de vérification de brevets et de notifications régulières, et cela, en vertu des dispositions sur la protection de la vie privée de la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée. Si vous avez des questions sur la collecte de renseignements, veuillez communiquer avec le directeur des programmes de la Section des brevets.

LISTE DE VÉRIFICATION - DOCUMENTS EXIGÉS POUR L'OBTENTION D'UN BREVET DE SPÉCIALISTE SCOLAIRE

	Pièce jointe	À suivre	Ne s'applique pas
Photocopies acceptables			
Certificat de naissance	_____	_____	_____
Carte d'assurance sociale	_____	_____	_____
Changement de nom (certificat de mariage, etc.)	_____	_____	_____
Preuve de citoyenneté canadienne ou du statut d'immigrant reçu ou, visa de travail en règle si né dans un pays autre que le Canada	_____	_____	_____
Résumé des descriptions des cours qui peuvent être pris en considération aux fins d'obtention d'un brevet (S'applique à tous les cours suivis à l'extérieur du Manitoba)	_____	_____	_____
Pour les orthophonistes, ergothérapeutes et physiothérapeutes : attestation de l'appartenance à une association professionnelle au Manitoba	_____	_____	_____
Documents officiels			
Relevés de notes officiels de chaque diplôme obtenu	_____	_____	_____
Recommandation de votre employeur ou de votre superviseur	_____	_____	_____
Vérification du casier judiciaire	_____	_____	_____
Formulaire			
Attestation d'expérience acquise	_____	_____	_____
Attestation officielle d'expérience pratique acquise	_____	_____	_____
Droits d'évaluation et de délivrance du brevet : 60 \$ (Envoyez un chèque ou un mandat-poste libellé à l'ordre du Ministre des Finances, ou remplissez le formulaire de paiement par carte de crédit ci-joint si vous désirez payer par carte de crédit.)	_____	_____	_____

Si vous détenez un brevet d'enseignement du Manitoba, vous n'êtes pas tenu d'envoyer votre certificat de naissance et votre numéro d'assurance sociale. Des attestations devraient déjà se trouver dans votre dossier.

VEUILLEZ NOTER QU'IL INCOMBE AU DEMANDEUR DE PRÉSENTER LES ATTESTATIONS OFFICIELLES DE SES COMPÉTENCES ET DE SON EXPÉRIENCE.

LISTE DE VÉRIFICATION DE L'EXPÉRIENCE DU SPÉCIALISTE

Le spécialiste doit remplir ce formulaire lui-même.

NOM _____

ADRESSE _____

_____ CODE POSTAL _____

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE _____

Veuillez indiquer vos expériences pratiques en commençant par le premier emploi occupé.

Durée (mois, année)		Employeur	Adresse	Nombre d'années, de jours	Réservé à l'administration
du	au				

REMARQUE : L'employeur doit envoyer une attestation de l'expérience de travail de l'enseignant à la Section des brevets.

_____ Date

_____ Signature du spécialiste demandeur

Retourner à l'adresse suivante : Section des brevets
402, rue main
Case postale 700
Russell (Manitoba) R0J 1W0

Ces renseignements personnels sont recueillis en vertu du Règlement du Manitoba 515/88 de la *Loi sur l'administration scolaire* et seront utilisés à des fins de vérification de brevets et de notifications régulières, et cela, en vertu des dispositions sur la protection de la vie privée de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*. Si vous avez des questions sur la collecte de renseignements, veuillez communiquer avec le directeur des programmes de la Section des brevets.

ATTESTATION DE L'EXPÉRIENCE ACQUISE EN TANT QUE SPÉCIALISTE

À faire remplir par l'employeur.

Nom et prénom(s) du spécialiste :	
Adresse complète :	
	Code postal :

La partie suivante doit être remplie par l'employeur.

Veillez indiquer le nombre de jours travaillés durant chaque année scolaire (de juillet à juin)

CE DOCUMENT ATTESTE que le spécialiste susmentionné a travaillé :

Du	jour	mois	année	au	jour	mois	année	Nombre total de jours complets

REMARQUE : UN JOUR COMPLET ÉQUIVAUT À UN MINIMUM DE 5 HEURES ET DEMIE DE TRAVAIL.

Veillez encercler la réponse appropriée.

- | | | | |
|----|--|-----|-----|
| 1. | Les exigences minimales pour obtenir un brevet étaient requises pour cet emploi. | OUI | NON |
| 2. | L'employé était supervisé par une autorité scolaire reconnue ou une autorité clinique compétente. | OUI | NON |
| 3. | L'employeur était subventionné par des fonds publics ou y était admissible. | OUI | NON |
| 4. | Les services cliniques étaient conformes aux programmes d'études des écoles publiques ou répondaient aux besoins en matière de diagnostic et de traitement des élèves souffrant de problèmes sociaux, de troubles affectifs ou de difficultés d'apprentissage ou d'expression. | OUI | NON |
| 5. | Description sommaire des tâches (veuillez préciser l'âge des enfants) : | | |

REMARQUE : Nous reconnaissons l'expérience acquise au niveau de la pré maternelle uniquement si elle est conforme à tous les critères susmentionnés.

NOM ET ADRESSE DE L'EMPLOYEUR (en lettres moulées S.V.P.)

Signature de l'employeur	Poste :	Date :
Nom de l'employeur (en lettres moulées)		
Adresse :		
Code postal :	Numéro de téléphone :	

Retourner à
l'adresse suivante :

Section des brevets
402, rue main
Case postale 700
Russell (Manitoba) R0J 1W0
Canada

N° de tél. : (204) 773-2998
N° de téléc. : (204) 773-2411

Ces renseignements personnels sont recueillis en vertu du Règlement du Manitoba 515/88 de la *Loi sur l'administration scolaire* et seront utilisés à des fins de vérification de brevets et de notifications régulières, et cela, en vertu des dispositions sur la protection de la vie privée de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*. Si vous avez des questions sur la collecte de renseignements, veuillez communiquer avec le directeur des programmes de la Section des brevets.

SERVICE PAYÉ PAR CARTE DE CRÉDIT - FORMULAIRE DEMANDE

Si vous désirez payer par carte de crédit, ce formulaire doit être dûment rempli et joint à votre demande.

SECTION DES BREVETS			
TYPE DE SERVICE	DROIT PERÇU	QUANTITÉ	TOTAL
Brevet de spécialiste	60 \$		
TOTAL			

Mode de paiement

Visa <input type="checkbox"/>	MasterCard <input type="checkbox"/>																				
N° de carte : <table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> </tr> </table>																					
Nom du titulaire de la carte	Date de fin de validité																				
Signature																					

Partie réservée à l'administration :	
Numéro d'autorisation :	